

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine « Prestation de service Relais assistants maternels »**

Rapporteur : Chantal Brault

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée avec l'Etat, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) s'engage à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités territoriales et sociales en la matière.

La Ville est signataire depuis 2002 de conventions d'objectifs et de financements avec la CAF permettant de bénéficier d'aides au fonctionnement pour ses EAJE et, depuis 2016, pour son Ram.

Une nouvelle convention est proposée par la Caisse d'allocations familiales pour la prestation de service « Relais assistants maternels » conditionnant l'attribution d'une aide de fonctionnement à la poursuite des objectifs suivants :

- informer parents et professionnels (assistants maternels et professionnels de la garde d'enfants à domicile),
- participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant,
- offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

En outre, un soutien complémentaire forfaitaire (de 3000 €) est accordé aux collectivités qui aident les assistants maternels à partir en formation, ce qui est le cas de la ville de Sceaux.

Au-delà des objectifs et du financement, la convention prévoit un dispositif d'évaluation et de contrôle qui se traduit par la transmission de différents bilans et pièces justificatives de l'activité.

La précédente convention étant arrivée à échéance, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine prestation de service « Relais assistants maternels », et d'autoriser le maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.